

Soutien au financement d'un projet de création ou reprise d'entreprise

FONDATION DE LA 2EME CHANCE

Présentation du dispositif

- La Fondation de la 2ème Chance dispose d'une aide financière pouvant soutenir un projet de création ou de reprise d'entreprise de tout secteur d'activité.
- Pour être éligible, le porteur de projet doit remplir les critères suivants :
 - être âgé de 18 à 62 ans,
 - avoir subi de lourdes épreuves dans le passé, ayant engendré une situation d'exclusion professionnelle,
 - être actuellement en situation de grande précarité,
 - avoir un projet de réinsertion professionnelle et être accompagné dans son montage de projet.
 - avoir d'abord recherché des financements.

Montant de l'aide

- L'aide à la création-reprise de la Fondation de la 2ème Chance se fait sous forme de subvention pour un montant maximum de 8 000 €.

Informations pratiques

- Le dossier de demande est téléchargeable sur le site de la Fondation de la 2ème Chance : www.deuxiemechance.org.
- Le dossier de demande doit comporter les éléments suivants :
 - cv,
 - quittance de loyer (si locataire), taxe foncière (si propriétaire), attestation d'hébergement,
 - copie des avis d'imposition du foyer, pour l'année précédente,
 - justificatifs de revenus,
 - lettre d'appui d'une assistante sociale ou attestation d'accompagnement,
 - attestations d'accords ou de refus des financeurs sollicités pour le projet,
 - pour les reprises d'entreprise : joindre les 3 derniers bilans.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Demandeur d'emploi
 - > Repreneur

Organisme

FONDATION DE LA 2EME CHANCE

- Tour Bolloré
31 - 32 quai de Dion-Bouton
92800 PUTEAUX
Téléphone : 01 46 96 44 33
Web : www.deuxiemechance.org

Liens

- [Dépôt de candidature](#)